

Zeitschrift:	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	100 (2002)
Heft:	9
Artikel:	Compter avec les enfants!
Autor:	Pasquier, Liliane Maury
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-951476

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En marge de l'Assemblée des déléguées

Compter avec les enfants!

La politique familiale en Suisse: ce qui est et ce qui pourrait être

C'est un secret de polichinelle, la société suisse prend très peu en compte la situation des familles, selon l'opinion encore largement répandue qui consiste à penser que la famille est une affaire strictement privée, comme le choix d'avoir un ou des enfants ou encore la manière de s'en occuper.

Liliane Maury Pasquier

Ceci explique certainement pourquoi la Suisse ne consacre qu'1,1% de son PNB à la politique familiale alors que la moyenne européenne est de 1,7%. Si l'on compare la Suisse aux autres pays européens, on constate qu'elle arrive en 16^e position sur 17 en matière de congé maternité et qu'elle est au dernier rang pour ce qui concerne la prise en charge des enfants. Il n'y a que pour les allocations familiales qu'elle occupe le milieu du classement. Voyons de plus près ce que la politique entreprend de particulier pour les familles.

Allocations familiales et politique fiscale

L'ensemble des transferts étatiques en faveur des familles représente la coquette somme de 7,3 milliards de francs. Il est principalement constitué par les allocations familiales et les déductions fiscales.

Les allocations familiales représentent 4 milliards de francs par année. Mais le système mis sur pied dans notre pays s'avère loin d'être simple. Ainsi:

- les allocations familiales sont liées à une relation salariale. Les enfants dont les parents travaillent à temps partiel touchent souvent une allocation partielle. Ceux dont les parents sont «inactifs» comme les étudiant-e-s ou indépendant(e)s n'en touchent en principe pas.

- Plus de 800 caisses privées et 25 caisses cantonales gèrent ces allocations, ce qui n'est satisfaisant ni d'un point de vue économique (frais administratifs), en ce qui concerne transparence et garantie de qualité.

Ces différents régimes conduisent à des montants d'allocations variant de Fr. 140.- à Fr. 378.- par enfant et par mois, selon les cantons. Ils induisent également des charges pour les employeurs

variant de 0,1 à 5,5% de la masse salariale.

Les déductions fiscales sont de l'ordre de 2 milliards de francs. Ces déductions varient entre 2600 et 6000 francs par enfant, selon les cantons, ce qui induit une inégalité supplémentaire liée au lieu de domicile. De plus, une telle déduction représente une économie d'impôts plus forte pour les hauts revenus que pour les revenus plus faibles. Elle n'atteint donc pas son but de compensation des charges.

Conséquences pour les familles

Alors que les coûts matériels de l'arrivée d'un enfant ont été évalués récemment entre 43% du revenu du couple (1 enfant) et 74% (3 enfants), les familles

suisses à faible revenu voient leur risque de pauvreté augmenter par rapport à la moyenne suisse.

On peut dire que près de 10% des familles sont pauvres en Suisse. Dans ce domaine, les familles monoparentales sont particulièrement touchées. On constate également que 200 000 enfants (15 sur 100) ne bénéficient d'aucune allocation. De plus, il y a répartition des moyens à rebours du bon sens, soit du bas vers le haut, à travers les déductions fiscales.

La politique familiale doit tenir compte des changements

Parler de famille, c'est d'abord reconnaître que si en Suisse, à l'heure actuelle, plus de la moitié de la population vit dans un ménage qui se compose d'un couple marié avec un ou plusieurs enfants, les

choses ont tout de même considérablement évolué ces dernières années.

Il suffit pour s'en convaincre de rappeler quelques chiffres éloquents:

- Le taux de divorces dépasse les 40% ou, dit autrement, 4 mariages sur 10 se soldent par un divorce, la plupart quand les enfants sont encore petits.
- Entre 1980 et 1990, le nombre de personnes élevant seules leurs enfants a augmenté de 16,6% pour atteindre 367 400.
- Au cours de la même décennie, le nombre de couples non mariés avec enfants a augmenté de près de 150% (93 000 personnes).
- 4 enfants sur 10 sont des enfants uniques;
- un dossier d'aide sociale sur 4 concerne des personnes qui ne peuvent subvenir à leurs besoins malgré l'exercice d'une activité professionnelle, ce sont les «working poor»;
- Un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale ont moins de 18 ans.

Face à ces changements importants, notre société doit s'adapter pour corriger les effets négatifs de cette évolution.

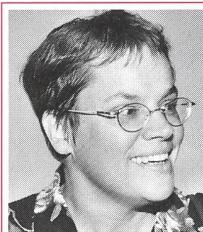
Notamment sur le plan de:

- la politique de l'emploi puisque, si l'on ne fait rien, on assiste à la sortie des mères du monde professionnel,
- la politique sociale et sa lutte contre la pauvreté,
- la politique d'égalité entre femme et homme avec la répartition du travail rémunéré et non rémunéré au sein du couple et
- la politique de la formation par le biais des tâches pédagogiques et intégratives qu'assument les parents.

Renforcer les familles

Le nécessaire renforcement des familles doit se faire sur deux axes en parallèle:

1. dans le monde du travail, pour garantir la compatibilité famille/profession (places d'accueil extra-



Liliane Maury Pasquier est sage-femme, genevoise et mère de quatre enfants. Présidente du Conseil national pour cette année, elle est spécialiste de politique sociale.

- familial suffisantes, assurance maternité, organisation du travail compatible avec la vie de famille),
2. par un soutien économique (allocations familiales, prestations complémentaires, politique fiscale, primes d'assurance maladie).

Je vous propose de faire le point de la situation à propos de chacune de ces possibilités d'action.

Places d'accueil extra-familial: une insuffisance criante

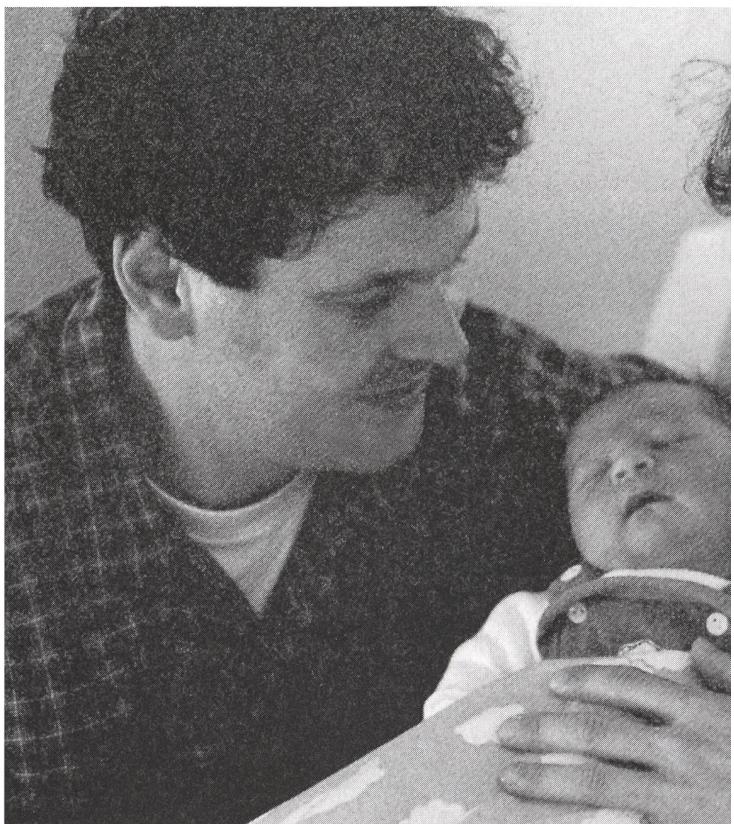
Le développement de places d'accueil extra-familial est une nécessité pour de nombreuses raisons. Le taux d'activité des femmes n'a cessé d'augmenter ces dernières années, passant de 34% en 1980 à 45% en 1998. Ainsi, 6 mères d'enfants de moins de 15 ans sur 10 sont actives, à temps partiel ou à temps plein. Ce sont près de 650 000 enfants qui ont une mère exerçant une activité lucrative alors qu'il existe en Suisse environ 50 000 places pour leur prise en charge pré- ou para-scolaire.

Cette augmentation de l'activité professionnelle des femmes constitue un véritable changement de société. Il est notamment dû à la meilleure formation professionnelle dont bénéficient les femmes et aux modifications rapides dans le monde du travail, entraînant de plus grandes difficultés de réinsertion après une interruption professionnelle.

Mais les femmes qui exercent une activité professionnelle sont confrontées à nombre de difficultés nouvelles qui expliquent certainement en partie la diminution massive des grandes familles et l'augmentation des enfants uniques. L'insuffisance de places d'accueil extra-familial n'est en effet pas comblée par une aide provenant de l'intérieur de la famille: les grands-parents vivent souvent plus éloignés de leurs petits-enfants qu'auparavant, quand ils ne sont pas encore eux-mêmes actifs professionnellement et le nombre important de divorces limite également la possibilité de recourir à la famille.

Parallèlement, on assiste à une diminution constante du nombre des naissances qui ont passé de 90 000 en 1992 à 75 000 en 1999 et les difficultés évoquées ne sont certainement pas étrangères à cette évolution des familles. On peut en effet aisément comprendre pourquoi on peut être amené à renoncer à avoir un enfant: de la peur généralisée de l'avenir, à l'importance de la charge financière qu'implique la prise en charge d'un enfant, en passant par la difficulté de concilier famille et travail.

Assurance-maternité à l'état d'embryon, places d'accueil insuffisantes, allocations familiales ridicules: la Suisse a-t-elle une politique familiale?



Un programme d'impulsion fédéral

La création de lieux d'accueil extra-familial est avant tout du ressort des communes et des cantons qui ont souvent besoin de la pression des associations de parents pour agir, ce d'autant plus qu'une telle création n'est bien évidemment pas gratuite.

Afin de permettre aux parents de travailler, il convient d'offrir des places d'accueil pour les tout-petits jusqu'à l'âge scolaire, puis des horaires scolaires coordonnés et une possibilité de prise en charge de la journée entière, avec la pause de midi et jusqu'au soir.

Pour donner un coup de pouce à la création de nouvelles institutions de prise en charge, le Conseil national vient d'accepter un programme d'impulsion qui devrait permettre de créer environ 80 000 places d'accueil extra-familial en 10 ans. Le Conseil des Etats a réduit ce budget de moitié, mais le projet devrait néanmoins voir le jour.

Assurance maternité: la constitution toujours pas respectée

Vous le savez, malgré l'inscription dans la Constitution du principe d'une assurance maternité depuis plus de 50 ans, tous les projets déposés à ce

jour ont été rejetés, le plus récent en juin 1999.

Si elles ne sont pas au bénéfice d'une convention collective de travail, ni employées dans le secteur public, les femmes qui accouchent sont soumises aux dispositions minimales en vigueur et ne peuvent pas travailler pendant les 8 semaines qui suivent l'accouchement. L'employeur est contraint de continuer à de verser le salaire, au minimum 3 semaines la première année de service, puis sur une période plus longue.

Mais la durée du droit au salaire en cas de maternité est réduite par une autre absence, dans la même année de service. On peut donc très bien rencontrer une femme enceinte qui, ayant manqué son travail une semaine au cours de la grossesse, par exemple pour une grippe, ne bénéficiera que de deux semaines de congé maternité payé alors qu'elle a, par ailleurs, l'interdiction de travailler pendant les 8 semaines qui suivent l'accouchement.

Je n'ai pas besoin de vous expliquer à vous, sages-femmes, ce qui se passe en cas de menace d'accouchement prématuré. Allez vous étonner, dans ces circonstances, que la Suisse connaisse un fort taux d'accouchements prématurés, dont les coûts, autant humains qu'économiques, sont exorbitants.



Photo: Susanna Hüfschmid

14 semaines à 80%, financées par les APG?

Une lueur d'espérance semble toutefois poindre, puisque les milieux économiques soutiennent aujourd'hui une initiative parlementaire qui prévoit 14 semaines de congé payées à 80% et financées par le biais des allocations pour perte de gain. Je vous rappelle qu'actuellement employé(e)s et employeurs cotisent de manière paritaire à ces APG à raison de 0,3% du salaire, pour financer la perte de gain des personnes astreintes au service militaire. Une augmentation de 0,1% du prélèvement sur les salaires devrait suffire à assurer le financement à moyen terme de ce congé de 14 semaines. Un projet détaillé sera prochainement soumis au plénium. Si tout va bien, c'est ensuite le Conseil des Etats qui l'examinera.

Il y a fort à parier que les deux Conseils ne soient pas d'accord du premier coup et que le projet passe et repasse jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Nous ne pouvons donc de loin pas encore crier victoire. Pour cette raison, je vous invite à continuer de travailler sur des projets d'assurance maternité cantonale, comme cela a été fait dans le canton de Genève où, depuis près d'une année, les femmes qui accouchent bénéficient d'un congé maternité payé de 16 semaines après l'accouchement.

Allocations familiales: actions possibles

Comme déjà évoqué, le système des allocations familiales n'est pas satisfaisant, notamment parce qu'il ne répond pas au principe «un enfant = une allocation» qui rattache les allocations familiales à un système d'assurance, et non à un système d'assistance, basé sur le besoin. La dernière tentative d'harmonisation des allocations familiales pour l'ensemble de la Suisse est l'initiative parlementaire de l'ancienne conseillère nationale Angeline Fankhauser du 13 mars 1991 qui demande notamment que «chaque enfant donne droit à une allocation d'au moins 200 francs». Après avoir été gelé par la table ronde sur le rétablissement des finances fédérales, le projet est maintenant ressorti des tiroirs, mais quant à savoir s'il va effectivement être adopté, rien n'est moins sûr!

Peut-être bien que pour que les choses changent vraiment, il faudra attendre l'aboutissement de l'initiative populaire que vient de lancer la Confédération des syndicats chrétiens et qui prévoit le versement d'une allocation uniforme de 15 francs par jour, soit l'équivalent de l'allocation maximale versée actuellement en Suisse. Je ne peux, dans tous les cas, que vous inviter à signer et faire signer une telle initiative.

Une augmentation conséquente des allocations familiales contribue plus nettement au soutien des familles que des baisses d'impôts qui profitent toujours plus aux riches!

Des prestations complémentaires pour les familles qui en ont besoin

A l'heure actuelle, il est tout à fait possible qu'en raison du temps nécessaire pour s'occuper des enfants, l'activité professionnelle d'une personne ne soit pas suffisante pour assurer l'existence des adultes, en particulier pour les personnes qui élèvent seules leurs enfants.

Pour essayer de venir en aide, de manière plus ciblée, aux familles qui n'atteignent pas un revenu minimum, malgré l'exercice d'une profession, les regards se sont notamment tournés vers le Tessin qui a mis sur pied un système d'allocations qui répond à cette préoccupation particulière. Le «modèle tessinois» est composé de deux types d'allocations: une allocation complémentaire pour enfants qui couvre les besoins des enfants, si le revenu du ménage est en-dessous des normes minimales et une allocation pour petit enfant jusqu'à 3 ans qui couvre les

besoins des parents, si le revenu du ménage est en-dessous des normes minimales, malgré l'allocation complémentaire. Le Conseil national a accepté, en mars de l'année dernière, d'entrer en matière sur ce projet; mais il faut bien admettre que, vu la complexité du sujet, les travaux nécessiteront encore de longs mois avant de trouver, peut-être, une majorité aux chambres fédérales.

Assurance maladie: la charge pour les familles est beaucoup trop grande

Impossible, bien sûr, de parler des charges qui pèsent sur les familles sans évoquer l'assurance maladie et son système de primes par tête, qui leur est particulièrement défavorable.

Il faut donc impérativement trouver une solution qui supprime ou diminue fortement les primes pour enfants et instaurer un système de primes proportionnelles au revenu. Dans ce domaine, une initiative parlementaire prévoit, lorsqu'un parent et l'aîné des enfants sont assurés auprès de la même caisse, un rabais de 50% sur la prime du deuxième enfant et la gratuité pour les suivants.

Une initiative populaire socialiste est actuellement à l'étude du parlement; elle prévoit la suppression des primes pour enfants et la prise en charge des coûts de l'assurance maladie pour moitié par la TVA et pour moitié par des cotisations proportionnelles au revenu et à la fortune imposables. Cette initiative populaire, avec ou sans contre-projet, devrait être soumise au vote populaire d'ici à la fin de l'an prochain, au plus tard.

Mais encore?

La politique familiale est un champ vaste et complexe qui requiert tous nos soins et encore n'ai-je pas parlé de ce sujet que vous connaissez si bien de l'accompagnement et du soutien nécessaires à la femme enceinte, à celle qui accouche, à la nouvelle mère et à son nouveau-né, à leur famille, à la mise en place de l'allaitement!

Vous connaissez les familles, vous êtes les témoins privilégiés de leurs premiers instants et elles ont besoin de vous pour que les choses bougent. Grâce à votre action déterminée, grâce à votre connaissance des problèmes, nous pourrons faire de notre pays un pays accueillant pour les enfants, conscient de ses responsabilités vis-à-vis des familles et reconnaissant de tout le travail que ces familles effectuent dans son intérêt. Tout un programme en somme.